



PILLAC - 16390

Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 13 juin 2024 à 20 h 30

Rappel de l'ordre du jour (convocation du 3 juin 2024)

- **Désignation du secrétaire de séance**
Est désigné secrétaire de séance Mr EHRENMANN Jeannick

Sont présents :

- M. Alban AUDOIN
- Mme Sandrine AUDOIN
- M. Jeannick EHRENMANN
- M. Philippe KIPP
- Mme Anne LIRIO
- M. Dominique STREIFF

- Absent(s) excusé(s) :
 - Mme Lysiane BOURON donne pouvoir à Mme Anne LIRIO
 - Mme Viviane BERTHELOMET donne pouvoir à Mme Géraldine BOUILLON
 - M. Valentin GILLET donne pouvoir à M. Alban AUDOIN
- Absent(s) :
 - Mme Geraldine BOUILLON
 - M. Cyril VERGNON

* * *

Ordre du jour :

- ✚ Désignation du secrétaire de séance
- ✚ Actions du Maire depuis le 11/04/2024
- ✚ Approbation d'une maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de communes au titre de l'exercice de la compétence voirie à compter de 2025
- ✚ Délibération pour la création d'un poste d'adjoint technique
- ✚ Délibération autorisant Mr le Maire à faire une demande exceptionnelle de DETR
- ✚ Augmentation annuelle des loyers des logements communaux
- ✚ Mise en place du RIFSEP
- ✚ Convention télétransmission
- ✚ Commission fleurissement
- ✚ Questions diverses

* * *



PILLAC - 16390

Mr le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Délibération concernant le recrutement d'un agent communal.

Le conseil municipal donne son accord pour cet ajout.

En préambule du conseil, Mr le Maire tient à remercier publiquement le nouveau Président du comité des fêtes ainsi que toute son équipe de bénévoles et les membres du conseil municipal qui ont œuvré pour la réussite de la Frairie 2024.

✚ Actions du Maire depuis le 11/04/2024

19/04 RDV avec une entreprise pour les travaux de toiture de la salle des fêtes

24/04 Commission recrutement

26/04 RDV avec une entreprise pour les travaux de toiture de la salle des fêtes

22/05 Commission culture à la CCLTD

23/05 Conseil communautaire

28/05 RDV en Mairie, en compagnie de Mme LIRIO avec l'association MONA LISA

06/06 RDV avec AGUR et le SDE à Champêtemier

✚ Approbation d'une maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de communes au titre de l'exercice de la compétence voirie à compter de l'exercice 2025

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2422-5 à 2422-11 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L115-2 ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne en date du 26 octobre 2023 portant restitution de la compétence voirie ;

Vu les nouveaux statuts de la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne modifiés par arrêtés préfectoral en date du 19 février 2024 ;

Considérant que les élus communautaires ont approuvé la restitution de la compétence voirie aux communes membres et qu'à compter de l'exercice 2025, il revient à chaque commune membre de se prononcer sur la modalité de gestion de ladite compétence voirie ;



PILLAC - 16390

Considérant que deux modes de gestion sont proposés aux communes membres, à savoir la maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de communes ou la maîtrise d'ouvrage directe (avec possibilité de groupement de commande dans cette seconde hypothèse) ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Approuve que la compétence voirie, nouvellement compétence communale, sera gérée en maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de communes à compter de l'exercice 2025 ;

Approuve que la maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de communes intégrera notamment les missions de :

- Sollicitation des entreprises (maîtrise d'œuvre et travaux) pour la réalisation des travaux de voirie ;
- Pouvoir de signature et de négociation des marchés / devis rattachés à la compétence voirie ;
- Sollicitation des subventions au titre du FDAC.

Le conseil vote :

8 voix pour

0 abstention

0 voix contre

Délibération pour la création d'un poste d'adjoint technique

Mr le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique pour accueillir le nouvel agent ; il faudra, à compter du 1^{er} septembre prendre une délibération supprimant le poste occupé par Mr AUGUSTE qui sera alors parti à la retraite.

Le poste à créer est un poste d'adjoint technique à temps complet (35/35^{ème}) à compter du 1^{er} juillet 2024.

Il est demandé au conseil :

- D'adopter la proposition du Maire
- De modifier le tableau des emplois
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

Le conseil vote :

8 voix pour

0 abstention

0 voix contre



PILLAC - 16390

▪ **Délibération concernant le recrutement d'un agent communal.**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'après entretien, en présence de Mme BOUILLON, Mr Damien MINNAIN est engagé au poste d'adjoint technique à temps complet (35/35^{ème}) à compter du 1^{er} juillet 2024.

Le conseil vote :

8 voix pour

0 abstention

0 voix contre

✚ **Délibération autorisant Mr le Maire à faire une demande exceptionnelle de DETR**

La commune s'est trouvée contrainte de mettre en sécurité une partie de toiture d'un contrefort de l'église dont des morceaux de pierre étaient tombés dans la rue.

La mise en place d'un périmètre de sécurité a été installé aussitôt les dégâts constatés.

Une première intervention en urgence a été effectuée dans un premier temps, puis un devis a été réalisé pour effectuer des travaux permettant d'assurer la stabilité de la couverture du contrefort

Un devis a été demandé, :

- | | |
|---|-----------|
| - Remplacement de la toiture : | 1800 € HT |
| - Une facture d'intervention en urgence : | 432 € HT |

Après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident d'engager le projet de réfection de la toiture du contrefort.

Ils autorisent Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires pour ces travaux, et à solliciter des subventions exceptionnelles dans le cadre d'une demande DETR/DSIL 2024.

La délibération est soumise au vote :

8 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstentions



PILLAC - 16390

✚ Augmentation annuelle des loyers des logements communaux

Mr le Maire propose au conseil de réévaluer le montant des loyers des logements communaux à compter du 1^{er} juillet 2024.

L'indice maximum de l'INSEE est de 3,2%.

Après discussion, il est décidé d'augmenter les loyers de 2%

Les loyers des logements de La grange Marcombes passent de 292,48€ à 298,33€

Le loyer du studio passe de 235,38€ à 240,08€.

La délibération est soumise au vote :

8 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstentions

✚ Mise en place du RIFSEP

Mr le Maire propose que ce point soit reporté à un prochain conseil.

✚ Convention télétransmission

Mr le Maire informe le conseil qu'une convention doit être signée entre le représentant de l'état et la commune de PILLAC afin de fixer les modalités des échanges électroniques intervenant au titre de l'obligation de transmission dans le cadre du contrôle de légalité, prévu à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales.

L'opérateur retenu est la Société SCITIAM et le dispositif STELA retenu.

Le conseil municipal donne son accord au Maire pour signer cette convention.

✚ Commission fleurissement

Mr le Maire demande que la commission fleurissement se réunisse et commence à faire le tour de la commune afin de désigner les futures personnes qui se verront remettre un prix lors des prochains vœux du Maire. Mr EHRENMANN se chargera avec Mmes BOUILLON et BERTHELOMET de cette mission.

▪ Questions diverses

▪ Transport scolaire pour la prochaine rentrée scolaire

Mr le Maire informe le conseil qu'en l'état actuel, le futur agent communal ne sera pas en possession du permis D lui permettant d'assurer le ramassage des enfants vers



PILLAC - 16390

l'école de St Séverin. Mr le Maire à pris contact avec le service des transports scolaire de la région afin de mettre en place un service de ramassage ; ce service a un coût différent à la fois pour les parents et pour la commune. Mme AUDOIN propose une solution différente. Après contact avec Mr GALLES, Maire de St Séverin, une réunion devrait avoir lieu afin de voir si un des employés communaux de St Séverin ne pourrait pas assurer ce ramassage et de proposer, en contrepartie la mise à disposition de notre agent communal pour compenser ce surcroît de travail.

Mme AUDOIN est chargée de rencontrer Mr le Maire de St Séverin pour étudier cette solution. Une décision devra être prise d'ici à 15 jours afin de mettre en place une solution pour le ramassage de nos élèves pour la prochaine rentrée.

▪ **Délibération concernant l'augmentation du temps de travail de la secrétaire de Mairie**

Mr le Maire propose au conseil municipal d'augmenter le temps de travail de la secrétaire de mairie de 3 heures par semaine afin de lui permettre de traiter dans de meilleures conditions les dossiers.

Le conseil approuve cette augmentation du temps de travail.

La délibération est soumise au vote :

8 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstentions

▪ **Proposition de l'octroi d'une prime de départ à la retraite de Mr AUGUSTE**

Après discussion, le conseil municipal opte pour l'octroi d'une prime de 1000€ à l'occasion du départ à la retraite de l'agent susnommé.

▪ **Remboursement de l'achat d'un tivoli**

Mr le Maire rappelle au conseil que nous avons acheté un tivoli pour un montant de 1 790,75€ ; cet achat est mutualisé entre le comité des fêtes, la société de chasse et la commune à parts égales ;

Ainsi il sera demandé au comité des fêtes et à la société de chasse de rembourser la somme de 596,66€ chacun. Le montant pour la commune sera de 597,41€.

Un courrier leur sera adressé dans ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 55

Le MAIRE

Le Secrétaire de séance